

## Secourisme - Brevet de secouriste (base)

 21 h  300,00 €

### Public

Toute personne intéressée par cette problématique

### Objectifs

Dans une entreprise, un imprévu peut toujours se produire et l'accident est vite arrivé. L'entreprise doit s'y préparer pour que les victimes puissent recevoir les secours nécessaires le plus rapidement possible. C'est pourquoi le Code du Bien-Être au Travail, Livre I - Principes Généraux, Titre 5 dresse le cadre de l'organisation des premiers secours dans l'entreprise.

Si les activités de l'entreprise ne comportent pas de risques spécifiques pour les travailleurs, la formation de base est suffisante. Cette formation doit être présente dans toutes les entreprises où il est nécessaire d'avoir au moins un secouriste reconnu officiellement.

### Les principes de base

- Comprendre le rôle du secouriste
- Se rendre compte de l'importance de l'hygiène dans les procédures de premiers secours
- Analyser correctement la situation et les circonstances pour alerter et agir de façon efficace dans l'urgence
- Connaître et appliquer correctement les soins de confort préalables à l'évacuation et les procédures de dégagement.

### Soutenir les fonctions vitales

- Administrer les premiers secours à une victime inconsciente
- Administrer les premiers secours à une victime en proie à des suffocations
- Reconnaître l'état d'une victime ayant des douleurs à la poitrine
- Pratiquer la réanimation cardiovasculaire
- Réanimation par défibrillation externe automatique

### Autres anomalies

- Reconnaître les signes d'une affection grave et appliquer les principes généraux des premiers secours
- Etre en mesure de dispenser les premiers secours corrects lors de : hémorragies, lésions de la peau, lésions et traumatismes aux os, aux muscles, aux articulations
- Blessures à la tête, y compris la présomption d'une lésion aux vertèbres
- Brûlures
- Blessures aux yeux

### Informations pratiques

› **Droit d'inscription**

300,00 €

✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

› **Horaires**

📍 Verviers

- › Du 27 janvier 2026 au 10 février 2026  
3 journées de 9h à 17h
- › Du 13 mai 2026 au 27 mai 2026  
3 journées de 9h à 17h

📍 Liège

- › Du 21 janvier 2026 au 5 février 2026  
9h à 17h
- › Du 5 mars 2026 au 19 mars 2026  
9h à 17h
- › Du 1 avril 2026 au 15 avril 2026  
9h à 17h
- › Du 21 mai 2026 au 5 juin 2026  
De 9h à 17h

📍 Villers-Le-Bouillet

- › Du 12 mars 2026 au 26 mars 2026  
De 9h à 17h
- › Du 21 mai 2026 au 4 juin 2026  
De 9h à 17h

› **Certificat - Attestation**

Le Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers ASBL est agréé par le SPF EMPLOI, TRAVAIL et CONCERTATION SOCIALE pour dispenser la formation de secouriste d'entreprise

› **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

› **Examens**

Conformément au Code du BET, la fin des cours est clôturée par une évaluation des compétences théorique et pratique dont la réussite permet l'obtention d'un certificat valable un an. Un recyclage est nécessaire chaque année.